

que vous soyez interdit de séjour aux États-Unis. En cas de doute, renseignez-vous auprès du point d'entrée de l'USINS le plus près de chez vous (voir la liste pages 43 et 44).

### ***Voyages effectués avec et par des enfants***

Les autorités américaines et canadiennes ainsi que les sociétés de transport font preuve d'une vigilance de plus en plus grande lorsqu'elles interrogent les personnes qui voyagent avec des enfants. Si vous prévoyez de vous rendre aux États-Unis en compagnie d'un enfant, vous devriez vous munir de documents tels qu'une ordonnance de garde ou une lettre attestant que vous avez le droit légal d'emmener l'enfant avec vous. Si vous emmenez de très jeunes enfants, il vous faudra peut-être prouver votre droit de garde. De plus, les personnes de moins de 18 ans qui voyagent seules devraient être en possession de documents indiquant qu'elles ont la permission de leurs parents ou tuteurs.

Par ailleurs, si vous vous rendez dans un autre pays avec votre enfant et que la garde de cet enfant risque de faire l'objet d'un conflit durant votre absence, consultez un

avocat avant de partir. À ce sujet, le MAECI publie une brochure intitulée *Enlèvements internationaux d'enfants — Guide à l'intention des parents*. Pour la commander, veuillez consulter la page 34.

### ***Questions d'ordre médical***

Si vous souffrez de problèmes de santé, consultez votre médecin ou une clinique de médecine des voyages de Santé Canada pour obtenir conseils et orientation. Vous devriez également prendre les mesures suivantes :

- Emportez avec vous suffisamment de médicaments d'ordonnance ainsi qu'un double de votre ordonnance où figurent à la fois le nom commercial et la dénomination commune de votre médicament. Veillez à laisser ces médicaments dans leur emballage d'origine. Si vos médicaments ne sont pas d'usage courant, renseignez-vous pour savoir s'ils sont vendus aux États-Unis.
- Emportez une paire de lunettes ou de lentilles cornéennes supplémentaire ainsi qu'un double de votre ordonnance.
- Prenez les mêmes précautions que chez vous pour éviter de